



République Tunisienne
Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique



Université de Gabès
Institut Supérieur des Sciences et Techniques
des Eaux de Gabès



Projet PAQ-4C /ISSTEG

AQUA-METIERS : la qualification pour la gestion des eaux urbaines.

TERMES DE RÉFÉRENCE Consultation N° 03/PAQ-4C/ISSTEG/2020

Formation A1 :

Formation et certification des enseignants de l'Institut Supérieur des Sciences et Techniques des Eaux de Gabès en **Project Management Professional (PMP)**

Contenu

| | |
|--|---|
| Article 1 : Contexte de l'action | 2 |
| Article 2 : Objectifs de la mission | 3 |
| Article 3 : Bénéficiaire de la mission | 3 |
| Article 4 : Tâches à réaliser | 3 |
| Article 5 : Livrables | 4 |
| Article 6 : Durée et lieu d'exécution de la mission | 4 |
| Article 7 : Qualifications et profil du consultant | 4 |
| Article 8 : Pièces constitutives de la manifestation d'intérêt | 4 |
| Article 9 : Mode de sélection et négociation du contrat | 4 |
| Article 10 : Variation des prix | 6 |
| Article 11 : Mode de paiement | 6 |
| Article 12 : Variation en nature et en quantité admise | 6 |
| Article 13 : Conflits d'intérêt | 6 |
| Article 14 : Confidentialité | 6 |
| Annexe 01. Modèle de Curriculum Vitae | 7 |

Article 1 : Contexte de l'action

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS) a reçu de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) un prêt N°8590-TN pour financer le Projet d'Appui à la Qualité de l'enseignement supérieur (PAQ). Le MESRS a engagé un **Centre de Carrières et de Certifications des Compétences (4C)**, au profit de l'Institut Supérieur des Sciences et techniques des Eaux de Gabès (ISSTEG) ayant pour intitulé: PAQ-4C *AQUA-METIERS : la qualification pour la gestion des eaux urbaines*.

Dans le cadre du programme d'action de centre 4C, l'ISSTEG invite, par la présente demande, les organismes intéressés à manifester leur intérêt pour assurer la coordination pédagogique et technique du projet de formation et certification en **Project Management Professional (PMP)**.

Les organismes de formation ainsi que les groupements de consultants nationaux intéressés par cette formation, sont invités à manifester leur intérêt en faisant acte de candidature, **via un dossier**, doivent fournir les pièces et les documents indiquées par l'**Article 8** de ce TdR.

Les soumissionnaires intéressés peuvent retirer les termes de références auprès de l'Institut Supérieur des Sciences et Techniques des Eaux de Gabès (ISSTEG) à l'adresse suivante : Institut Supérieur des Sciences et Techniques des Eaux de Gabès, Cité Erriadh – 6033 Zrig – Gabès (Service Financier), ou le télécharger sur son site web : www.isstegb.rnu.tn

Pour obtenir des informations supplémentaires au sujet des Termes de Références, les organismes intéressés peuvent également s'adresser par courrier électronique à l'adresse suivante: rachidboukchina@gmail.com. Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent parvenir par voie postale (normale, recommandée ou rapide) ou par dépôt direct au bureau d'ordre de l'ISSTEG à l'adresse : Institut Supérieur des Sciences et Techniques des Eaux de Gabès, Cité Erriadh – 6033 Zrig – Gabès.

Les manifestations d'intérêts doivent parvenir par voie de poste La modalité de consultation est la **qualification des consultants (QC)**. L'offre technique, sous pli fermé, portant la mention «*Ne pas ouvrir, manifestation d'intérêt pour la Consultation N° 03/PAQ-4C/ISSTEG/2020 – Formation A1*» doit parvenir au bureau d'ordre de l'ISSTEG au plus tard le **20/10/2020** à 17 heures 00 mn. Le cachet du bureau d'ordre de l'ISSTEG faisant foi.

Article 2 : Objectifs de la mission

Les objectifs de la mission sont les suivants :

L'objectif général de cette mission est d'améliorer l'habileté des enseignants en matière de gestion de projet et de les préparer à l'examen de certification Project Management Professional (PMP®) du Project Management Institute, PMI. Les enseignants certifiés assureront par la suite le transfert de ces connaissances en faveur des étudiants ce qui va permettre à ces derniers de se distinguer en acquérant une certification prestigieuse qui leur

donnera plus d'atouts et améliorera ainsi leur employabilité aussi bien sur le marché de l'emploi national qu'international.

Plus concrètement, la formation certifiante en **Project Management Professional (PMP)** va donner aux étudiants, qui seront préparés à une éventuelle certification par leurs enseignants formés et certifiés par cette action, des compétences et des outils qui leur permettront d'optimiser la réalisation des projets qui leurs seraient confiés sur les plans de la qualité, des coûts et des délais essentiellement.

Article 3 : Bénéficiaire de la mission

Les enseignants et étudiants relevant de l'Enseignement Supérieur à l'ISSTEG. En effet, des enseignants de l'ISSTEG suivront une session de formation et de certification en **Project Management Professional (PMP)**. Ensuite, les enseignants certifiés vont transmettre aux étudiants de l'ISSTEG les connaissances acquises et les étudiants formés passeront par la suite des sessions de certification en management des projets.

Article 4 : Tâches à réaliser

Sur la base des objectifs fixés pour la mission, le consultant aura à réaliser les tâches suivantes sous l'autorité de l'ISSTEG et en collaboration avec le Centre PAQ-4C de l'ISSTEG :

- Elaborer un plan de mise en œuvre de la formation ;
- Elaborer un plan de communication avec le coordinateur du projet afin de s'assurer du bon déroulement de l'action ;
- Définir le profil de compétences des enseignants candidats à devenir formateurs selon les exigences du projet ;
- Organiser la mise en œuvre des activités de formation et certification programmées au profit des enseignants comme suit :
 - Formation des enseignants en Project management professionnel,
 - Certification des enseignants en tant que des formateurs en Project management professionnel,
- S'assurer de la qualité des formations programmées (programmes, supports, mise en œuvre) et présenter aux prestataires des formations, toute proposition de mesures correctives s'il y a lieu ;
- Evaluer l'atteinte des objectifs de formation et le degré de satisfaction des bénéficiaires par le biais de questionnaires auprès des enseignants ;
- Rendre compte dans le cadre d'un rapport de synthèse au terme de chaque étape énumérée ci-dessus, transmis à l'ISSTEG et au Coordinateur du centre PAQ-4C ISSTEG de l'avancement et de la concrétisation de l'activité correspondante.

Article 5 : Livrables

- 1) 7 attestations de formation d'enseignants en Project Management Professionnel
- 2) Liste d'enseignants inscrits pour les examens de certification PMP
- 3) Rapports d'avancement au terme de chaque action.

Les livrables, rédigés en langue française, doivent être fournis selon la forme jugée satisfaisante par l'ISSTEG et le comité de suivi du Centre de Carrières et de Certification des

Compétences (4C) de l'ISSTEG. Une fois validés, tous les rapports seront remis à l'ISSTEG et à son centre 4C en version papier, en trois (3) exemplaires, avec un envoi en parallèle par courrier électronique (sous format Word et PDF). L'envoi du rapport final de la mission à l'ISSTEG de et à son centre 4C devra être effectué, dans les 15 jours qui suivent la fin de la mission.

Article 6 : Durée et lieu d'exécution de la mission

La formation des enseignants sera dispensée dans un espace approprié proposé par le consultant après concertation avec l'ISSTEG. Le consultant assurera l'organisation logistique des sessions de certification pour les enseignants.

La mission se déroulera tout le long de l'année universitaire 2020/2021 ou pendant toute autre période fixée ultérieurement par l'ISSTEG après concertation avec le consultant concerné.

La date de démarrage de la mission sera fixée par l'ISSTEG lors de la négociation du contrat.

Article 7 : Qualifications et profil du consultant

Peuvent participer à cette consultation les consultants (organismes de formation et de d'expertise) ayant :

- Une ancienneté d'au moins 5 ans depuis l'obtention de sa certification PMP
- Auditeur IRCA dans deux disciplines au moins
- Certifié Professional Scrum Master
- Une expérience d'au moins 5 ans en matière de management de projet, idéalement dans la préparation de la certification PMP
- Deux justificatifs au moins de satisfaction des apprenants qui dépassent les 90%
- Deux copies de certifications PMP de deux apprenants ayant été formées par ce consultant
- Une bonne connaissance des structures de l'enseignement supérieur ;
- Avoir participé à des actions et projets similaires ;
- Avoir la maîtrise des outils informatiques (word, excel, powerpoint...).

Article 8 : Pièces constitutives de la manifestation d'intérêt

Le dossier de manifestation d'intérêt doit contenir :

- Une lettre de candidature adressée à Monsieur le Directeur de l'Institut Supérieur des Sciences et Techniques des Eaux de Gabès
- -Les termes de références TDR signés et cachetés
- Un Curriculum Vitae, selon le modèle ci-joint en annexe 01, incluant toute information confirmant que le candidat atteste de l'expérience et des compétences nécessaires et qu'il est qualifié pour exécuter les prestations demandées ;
- -Une liste des références du consultant dans des missions similaires ;
- -Une copie des pièces justificatives (i) des diplômes, (ii) des expériences générales acquises par le candidat, et (iii) des qualifications du candidat en rapport avec la nature de la mission.

- Le programme et le contenu détaillé de la formation proposée et la planification journalière de la mission ;

Article 9 : Mode de sélection et négociation du contrat

Le mode de sélection est celui de bureau d'études selon les directives de la Banque Mondiale. Toute candidature émanant d'un consultant individuel sera exclue.

La sélection du consultant est effectuée conformément aux procédures définies dans les directives « Sélection et Emploi des Consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale, Editions Mai 2004, mises à jour en Janvier 2011 » basées sur la méthode de sélection fondée sur les qualifications des consultants (QC).

Une commission de sélection (CS) des candidatures établira un classement des candidatures selon les critères suivants :

| Critères de Sélection | Notation |
|--|--|
| Expérience du consultant dans le domaine de formation demandé : Au moins 5 an d'expérience | 5 points pour chaque année d'expérience avec un plafond de 20 points |
| Qualifications et compétence du formateur: <ul style="list-style-type: none"> • Diplôme en formation des formateurs dans la spécialité demandée. • Certification ou attestation • Certification dans la spécialité demandée. | 10 points 03 points pour chaque certification ou attestation avec un plafond de 15 points. 05 points |
| Pertinence du formateur avec la mission: Au moins 2 sessions de formation réalisées dans le domaine demandé pour le formateur | 5 points pour chaque session avec un plafond de 20 points |
| Conformité du plan de travail et de la méthode proposée au contenu du programme : <ul style="list-style-type: none"> • Approche technique et méthodologie • Plan de travail | 10 points 5 points |
| Conditions d'admission pour l'organisme de formation <ul style="list-style-type: none"> • L'organisme devra justifier au moins de 4 formations de préparation à la certification PMP | 5 points 5 points |
| Durée d'exécution : | Si durée = 5 jours (7 h/j) : 10 points Si durée > 5 jours (7 h/j) : 6 points |
| Total | 100 |

Un Procès Verbal de classement des consultants est rédigé au terme de la sélection par la CS qui établira une liste restreinte pour la négociation du contrat. Un score minimal de 70/100 est requis pour être éligible. Tout candidat ayant un score nul dans l'une des trois rubriques est éliminé de la sélection, indépendamment de son score final. Avant l'attribution définitive du

contrat, celui-ci sera négocié avec le consultant sélectionné. Les négociations portent essentiellement sur :

- Les conditions techniques de mise en œuvre de la mission, notamment le calendrier détaillé de déroulement.
- L'approche méthodologique.
- Le contenu des livrables.
- L'offre financière.

Article 10 : Variation des prix

Le prix arrêté lors des négociations, après la sélection de l'offre technique adéquate, est à caractère ferme et non révisable.

Article 11 : Mode de paiement

Le paiement définitif se fera après 30 jours de la clôture de la formation sans aucune réserve, sur présentation du bon de commande et de la facture, en quatre exemplaires signés et approuvés par l'administration et par le bureau d'études en question.

Article 12 : Variation en nature et en quantité admise

La commission de dépouillement est passible de diminuer la quantité demandée sous prétexte d'insuffisance du budget réservé à cette consultation.

Article 13 : Conflits d'intérêt

Les consultants en conflits d'intérêt, c'est-à-dire qui auraient un intérêt quelconque direct ou indirect au projet ou qui sont en relation personnelle ou professionnelle avec la BM ou le MESRS, doivent déclarer leurs conflits d'intérêt au moment de la transmission de la lettre de candidature pour la mission; en particulier, tout fonctionnaire exerçant une fonction administrative doit présenter les autorisations nécessaires pour assurer la mission.

Article 14 : Confidentialité

L'expert retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion. Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.

Lu et accepté par :
Le soumissionnaire

Lu et approuvé
Le Directeur de l'ISSTEG

Dr Nouredine Hamdi

..... le,

Gabès, le :

Le chef du projet
Dr Rachid Boukchina
Gabès, le :

Annexe 01. Modèle de Curriculum Vitae.

Annexe 1. CV pour la candidature au poste de

1. Nom et prénom de l'expert :
2. Date de naissance : Nationalité :
3. Niveau d'études :

| Institution (Dates : début – fin) | Diplôme(s) obtenu(s) |
|-----------------------------------|----------------------|
| | |
| | |
| | |
| | |

4. Compétences clés :
5. Affiliation à des associations/groupements professionnels :
6. Autres formations
7. Pays où l'expert a travaillé :
8. Langues : (bon, moyen, médiocre)

| Langue | Lu | Parlé | Écrit |
|--------|----|-------|-------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

9. Expérience professionnelle :

| Depuis - Jusqu'à | Employeur | Poste |
|------------------|-----------|-------|
| | | |
| | | |
| | | |
| | | |

10. Compétences spécifiques de l'expert exigées dans le cadre de leur mission

| | |
|----|-------|
| 01 | |
| 02 | |
| 03 | |
| 04 | |
| 05 | |

| Compétences spécifiques : | 11. Expériences pertinentes de l'expert qui illustrent le mieux sa compétence : | |
|---|---|--|
| Supprimer les numéros des compétences spécifiques non concernées par cette expérience 01 02 03 04 05 | Nom du projet: Année : Lieu : Client: Poste : Activités : | |

NB. Ajouter autant de lignes que d'expériences pertinentes.

12. Compétences et aptitudes sociales Vivre et travailler avec d'autres personnes, dans des environnements multiculturels, à des postes où la communication est importante et les situations où le travail d'équipe est essentiel (activités culturelles et sportives par exemple), etc.

13. Aptitudes et compétences organisationnelles Coordination et gestion de personnes, de projets et des budgets; au travail, en bénévolat (activités culturelles et sportives par exemple) et à la maison, etc.

14. Compétences et expériences personnelles Acquisés au cours de la vie et de la carrière mais non nécessairement validés par des certificats et diplômes officiels

15. Information complémentaire [Inclure ici toute information jugée pertinente pour la présente mission: contacts de personnes références, publications, etc.]

16. ANNEXES. [Lister toutes les annexes jugées pertinentes pour la mission : exemple : missions d'études et coopération internationale]

J'ATTESTE, EN TOUTE BONNE CONSCIENCE, QUE LES RENSEIGNEMENTS SUSMENTIONNES REFLETENT EXACTEMENT MA SITUATION, MES QUALIFICATIONS ET MON EXPERIENCE. JE M'ENGAGE A ASSUMER LES CONSEQUENCES DE TOUTE DECLARATION VOLONTAIREMENT ERRONEE.

... DATE: JOUR / MOIS / ANNEE [Signature du consultant]